

DÉROGATION MINEURE
N° DM 3003214975

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **16 janvier 2023, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble suivant :

| Étude | Lieu de dérogation |
|---------------|---------------------------|
| DM 3003214975 | 97, rue Deslauriers |

Permettre dans la zone H1-8-452, pour un bâtiment résidentiel isolé :

- une marge latérale gauche réduite de 1,90 m au lieu du minimum requis de deux (2) m;
- une allée d'accès véhiculaire d'une largeur de 9,55 m au lieu du maximum requis de 6,5 m;
- une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux dans une proportion de 42% au lieu du minimum requis de 50%.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois de décembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim



Pier-Luc Bisailon Landry, avocat

/ae